

COMMUNE D'AUREL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 avril 2025

Présents : AUBERT Jean-Christophe, MAILLEFAUD Jocelyne, MARCEL Jean-Jacques, MAILLEFAUD Thomas, PRIN Yoann, LOHÉ Noël, DE BAUCHE Alain, BORREL Philippe, AUBERT Nicole

Absents : RUTY Fabien, BOYER Philippe

Secrétaire de séance : MAILLEFAUD Thomas

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et constate que le Quorum est atteint.
Monsieur le Maire demande si il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2025 : adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Approbation du Compte de Gestion 2024
- Approbation du Compte Administratif 2024
- Affectation du résultat
- Vote des taux d'imposition 2025
- Vote du Budget 2025
- Questions diverses

1) Approbation du Compte de Gestion 2024 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que la gestion est régulière.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion M57 de 2024.

2)Approbation du Compte Administratif 2024 :

Le Maire, présente au conseil municipal le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considérés ainsi que du compte administratif M57, de l'année 2024 qui s'établit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses :	373 128,43 €
	Recettes :	464 836,66 €
	Résultat 2024 :	+ 91 708,23 €
INVESTISSEMENT	Dépenses :	500 323,38 €
	Recettes :	416 428,83 €
	Résultat 2024 :	- 83 894,55 €

Excédent de fonctionnement : 180 368,96 €

Excédent d'investissement : 310 141,75 €

En tenant compte des reports des années antérieures.

Hors de la présence de Monsieur Jean-Christophe AUBERT, Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le compte administratif de l'année 2024.

3)Affectation du résultat :

Suite à l'examen du compte administratif 2024, le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement de : 180 368,96 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserve R 1068 en investissement : 100 000 €
- Report en fonctionnement R 002 : 80 368,96 €

4)Vote des taux d'imposition 2025 :

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de références, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Cette année encore, le Conseil Municipal fait le choix de ne pas augmenter les taux d'impositions.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 de la manière suivante :

- Taxe foncière bâtie : 33,16 %
- Taxe foncière non bâtie : 33,57 %
- Taxe d'habitation : 19,92 %

5) Vote du Budget 2025 :

Le Maire présente au conseil municipal, le projet de Budget pour l'année 2025 :

Budget Primitif :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	470 317 ,00 €	470 317 ,00 €
Section d'Investissement :	932 866,00 €	932 866,00 €
	1 403 183,00 €	1 403 183,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le Budget Primitif 2025 présenté, équilibré en dépenses et en recettes.

6) Questions diverses :

Emploi saisonnier au camping : Suite à la réunion de la commission camping, le Maire propose au conseil municipal de faire passer une annonce afin de recruter un saisonnier pour le camping sur la période de juillet / août 2025. Le poste sera de 24 heures / semaine.

Séance levée à 22h20

Le Maire :

Jean-Christophe AUBERT




Le secrétaire de séance :

MAILLEFAUD Thomas

